

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER
COMMUNE DE SAINT-GERVAIS-LA-FORÊT

Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 08 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six le huit juillet à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune s'est assemblé à la mairie – salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame le maire, Isabelle JALLAIS GUILLET.		
Numéro de délibération : 2026-77	Objet : 31^{ème} Défi Inter-Entreprises	
Date de la convocation : 03/07/2026		
Nombre de conseillers en exercice : 23		
Secrétaire de séance : Claudie NUNES, maire-adjoint		
Auxiliaire de séance : Elisabeth MATIB, agent municipal		
MEMBRES PRÉSENTS	MEMBRES ABSENTS	Ayant donné procuration à
Isabelle JALLAIS GUILLET		
Patrick MARTEAU		
Claudie NUNES		
Daniel BOULAY		
Florence PÉARON		
Christophe BRUNET		
	Catherine BONY	Isabelle JALLAIS GUILLET
Pascal NOURRISSON		
	Corinne RENARD FAVRON	Pascal NOURRISSON
Thierry SOURIAU		
Hervé LELIEVRE		
Sylvie NIEDERER		
Pierre LEVAVASSEUR		
Caroline BARBOSA-BRINET		
	Angélique COUSIN	Claudie NUNES
Sonia DANGLE		
Jérôme ANTIER		
Christine MATTON		
	Frédéric WEINLING	Matthieu LACOTTE
Matthieu LACOTTE		
Caroline MOREAU		
Ismaël DELERAY		
Clémentine CHAPPUIS TESSIER		

Madame le maire informe les membres du conseil municipal de l'organisation du 31^{ème} défi Inter-Entreprises le vendredi 25 septembre 2026.

Agglopolys, au travers de sa compétence développement économique et notamment l'animation du tissu économique local, en partenariat avec le Domaine National de Chambord, propose la participation des agents et/ou élus des communes membres.

Madame le maire informe les membres du conseil municipal que le droit d'inscription est de 410 € TTC par équipe, incluant les repas des participants avec possibilité d'un repas supplémentaire (1 maximum par équipe) à 32€ TTC.

Madame le maire propose que la collectivité prenne en charge l'inscription des équipes volontaires de la commune : agents et/ou élus.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal approuve :

- *la participation de la commune au défi inter-entreprises ;*
- *la prise en charge de l'inscription des équipes volontaires.*

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat
le

13/07/2026

Publié le

13/07/2026

Le maire informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le
tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter
de la publication.

SAINT-GERVAIS-LA-FORÊT,

Le 10/07/2026

La secrétaire de séance

Claudie NUNES



Madame le maire,

Isabelle JALLAIS GUILLET

